



Certificat médical     Questionnaire santé     Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA): \_\_\_\_\_ Sexe M  F

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone 1 \_\_\_\_\_ Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Mail 1 \_\_\_\_\_

REEMPLIR EN MAJUSCULE

#### Pour les mineurs

Père	Mère
Nom : _____	Nom : _____
Prénom _____	Prénom : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Mail : _____	Mail : _____

#### Personne à prévenir en cas d'urgence:

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

#### RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Création     Renouvellement de licence N° \_\_\_\_\_

#### Disciplines

Artistique     Course     Hockey Fauteuil     Rink Hockey     Roller Hockey

#### Profils de licences

Compétition\*     Loisir\*     Dirigeant     Non pratiquant-Non dirigeant

Educateur sportif\*     Officiel de compétition\*\*    **option**  Encadrant\*

\* Attention: ces licences nécessitent l'enregistrement d'un certificat médical

\*\* Pour les arbitres et juges qui pratiquent , il est nécessaire de cumuler avec une licence loisir ou compétition

[Voir fiche tarif cotisation 2021/2022](#)

#### MODE DE REGLEMENT\*

Montant adhésion  €    A préciser si regroupement de plusieurs adhésions

Je règle en:  1 seule fois     2 fois (à l'inscription & 15nov)     3 fois (à l'inscription au 15 nov & 15déc)

Paiement  €     Chèques     Virement bancaire\*     ANCV     Espèces

Banque : \_\_\_\_\_ N° du chèque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire du compte : \_\_\_\_\_

\* L'obtention de la licence est subordonnée à l'encaissement du chèque, du virement ou de tout autre règlement

\* Indiquer sur votre virement la discipline concernée - exemple: Roller Course

#### Coordonnées bancaire

ASTA ROLLER SPORTS    IBAN : FR76 1027 8361 7600 0100 7100 797

BIC: CMCIFR2A

Banque: Crédit Mutuel Nantes Doulon

## Certificat médical

### 1) Majeurs

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, la remise d'un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire lors de la prise de licence puis tous les trois ans au moment de son renouvellement. Entre les périodes triennales, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé ».

Il atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

### 2) Mineurs

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois obligatoire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical ou dans le cas de demande surclassement.

1

## Contrat d'assurance dommage corporel

Je déclare avoir pris connaissance que mon club souscrira en mon nom les garanties de base du contrat FFRS référencé Contrat Assurance MADER MMA n°101 625 000 (notice et informations disponibles sur le site [www.ffroller.fr](http://www.ffroller.fr) et dans l'espace licencié sur Rolskanet).

OUI  NON

*L'association conseille fortement aux licenciés salariés seniors et dirigeants de contracter une assurance complémentaire individuelle les couvrant en indemnité journalière en cas d'accident sportif entraînant un arrêt de travail. La FFRS propose une assurance complémentaire : référencée Contrat Assurance MADER MMA n° 102 742 500. Si vous désirez y souscrire, utilisez le bon inclus dans la notice en Téléchargement à renvoyer au prestataire accompagné de votre paiement.*

## Publication de mon image

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos des joueurs peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités.

J'autorise l'ASTA et ses représentants, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à me prendre en photo et à utiliser sur ses supports de communication ces photos et la photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive 2021-2022.

OUI  NON

## Contrôle de l'honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant, d'encadrant ou d'entraîneur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFRS aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).



# Conditions générales d'adhésion Roller Sports

## Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFRS collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la Fédération Française Roller & Skateboard. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFRS à traiter et conserver par informatique les données vous concernant.

Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectifications des informations ainsi collectées, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, Ce droit d'accès s'exerce auprès du service « vie fédérale » de la FFRS ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FFRS et peuvent être communiquées à des tiers.

Je souhaite que mes coordonnées soient utilisées pour :  Mailing interne (club, fédération, ligue, comité départemental)  Tout mailing (fédéral et commercial)  Aucun mailing

## Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts, de son règlement intérieur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive et Culturelle Notre Dame de Toutes Aides, ainsi que ceux de la section Roller Sports, et m'engage à les respecter sans condition.

## Dispositions générales applicables à tout adhérent de l'association :

- 1 L'adhésion n'est effective qu'après présentation du questionnaire santé ou d'un certificat médical (uniquement pour les adhérents pratiquants), obtenu chez un médecin traitant, et du règlement de la cotisation annuelle.
- 2 Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 3 La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
- 4 Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires, ou salles d'entraînement. L'ASTA ne saurait être tenu pour responsable de vol, de la détérioration ou de la perte d'objets laissés au vestiaire ou dans les salles d'entraînement.
- 5 Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 6 L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 7 Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association.
- 8 En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

Lu et approuvé le : ..... (Signature obligatoire) :



# Conditions générales d'adhésion Roller Sports

## Annexe adhérent mineur

### Autorisation parentale enfant mineur

Je soussigné(e).....(représentant légal)  
autorise mon enfant mineur , à pratiquer les activités sportives de Roller-Skating dans le club de l'ASTA. Je déclare avoir pris connaissance des modalités de pratique des activités, des horaires, des lieux d'exercice.

OUI  NON

- autorise mon enfant mineur à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité

OUI  NON

- autorise mon enfant à prendre place, conformément au règlement intérieur, dans une voiture particulière, minibus, car, train ou avion, afin d'effectuer les déplacements organisés par le club pour les compétitions officielles, amicales ou de loisirs.

OUI  NON

- autorise les responsables à faire appel aux secours d'urgence et à faire transporter mon enfant dans le centre hospitalier le plus proche. En cas d'urgence, je donne expressément l'autorisation d'opérer. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital sans un membre de sa famille.

OUI  NON

**Port de lunettes (rayer si inutile) :** Mon fils, ma fille doit porter des lunettes pour l'entraînement et les compétitions. J'ai pris note que pour la pratique du Rink Hockey en compétition, les montures dites « sportives » sont obligatoires. Je décharge, de la responsabilité, les cadres de l'ASTA en cas d'accident dû au port de lunettes.

OUI  NON

### Droit à l'image

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos des joueurs peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les joueurs mineurs ou leur famille. Seuls les prénoms pourront être affichés mais pas les noms de famille. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

- autorise l'ASTA et ses représentants, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à prendre en photo mon fils / ma fille / et à utiliser sur ses supports de communication ces photos et la photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

*Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive 2018/2019.*

OUI  NON

### Surclassement

- autorise sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessus, l'enfant ci-dessus nommé à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

OUI  NON

Le ..... /...../2021 « Signature précédée de « lu et approuvé bon pour pouvoir »

**Tarif adhésions saison 2021-2022**

Licences (1)						
<b>Artistique</b>	Ecole de patinage	Compétition		Loisir	Entraîneur	Dirigeants
	140,00 €	170,00 €		170,00 €	95,00 €	50,00 €
<b>Course</b>	Ecole de patinage	Compétition		Loisirs	Encadrant	Dirigeants
	140,00 €	165,00 €		145,00 €	90,00 €	50,00 €
<b>Rink Hockey</b>	Ecole de patinage	Compétition U20 à seniors	Compétition U7 à U20			Dirigeants
	140,00 €	200,00 €	165,00 €			50,00 €
<b>Roller Hockey</b>	Ecole de patinage	Compétition U20 à seniors	Compétition U7 à U20	Loisirs		Dirigeants
	140,00 €	200,00 €	165,00 €	180,00 €		50,00 €
<b>Hockey Fauteuil</b>	Ecole de patinage			Loisirs		Dirigeants
				77,00 €		46,00 €

1) Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas acquité sa cotisation 2020-2021

Renouvellement de licences (1)						
<b>Artistique</b>	Ecole de patinage	Compétition		Loisir	Entraîneur	Dirigeants
	105,00 €	128,00 €		128,00 €	71,00 €	38,00 €
<b>Course</b>	Ecole de patinage	Compétition		Loisirs	Encadrant	Dirigeants
	105,00 €	124,00 €		109,00 €	68,00 €	38,00 €
<b>Rink Hockey</b>	Ecole de patinage	Compétition U20 à seniors	Compétition U7 à U20			Dirigeants
	105,00 €	150,00 €	124,00 €			38,00 €
<b>Roller Hockey</b>	Ecole de patinage	Compétition U20 à seniors	Compétition U7 à U20	Loisirs		Dirigeants
	105,00 €	150,00 €	124,00 €	135,00 €		
<b>Hockey Fauteuil</b>	Ecole de patinage			Loisirs		Dirigeants
				58,00 €		35,00 €

1) Adhérent ayant acquité une cotisation complète pour la saison 2020-2021

**Conditions particulières saison 2021-2022**
**Renouvellement de licence**

Le tarif renouvellement s'applique à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2020-2021 et tient compte d'une remise de 25% sur le tarif  
En cas de non paiement de la cotisation 2020-2021 la licence ne sera pas renouvelée.

**Réduction famille**

Accessible uniquement pour les nouveaux adhérents  
1ère licence au tarif normal et réduction de 14€ pour chaque licence supplémentaire

**E.Pass Sport Conseil Régional**

L'ASTA accepte en tant que partenaire le E.Pass pratique Sport du Conseil Régional des Pays de la Loire

**Attention: Le partenaire à sélectionner est ASTA NANTES (LIGUE ROLLER)**

**Paiement en plusieurs fois**

Vous avez la possibilité de procéder au règlement de votre cotisation à l'ASTA ROLLER en plusieurs fois suivant les modalités suivantes :

- en une seule fois à l'inscription - en 2 fois (à l'inscription et au 15 novembre) -en 3 fois (à l'inscription, au 15 novembre et au 15 décembre). La licence sera délivrée après l'encaissement du 1er règlement.

Nota: Pour tous renseignements supplémentaires concernant votre inscription n'hésitez pas à contacter le responsable ou le trésorier de la discipline dans laquelle vous souhaitez vous inscrire.